



EURONEST PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURONEST
PARLAMENTARISCHE VERSAMMLUNG EURONEST
ПАРЛАМЕНТСКАЯ АССАМБЛЕЯ ЕВРОНЕСТ

Séance plénière

NEST_PV(2015)0317

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 17 mars 2015, de 15 heures à 17 h 15,
et du 18 mars 2015, de 9 heures à 17 heures
Erevan, Arménie

La quatrième session ordinaire de l'Assemblée parlementaire Euronest est ouverte le mardi 17 mars 2015, à 15 heures, par Galust SAHAKYAN, président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie.

M. SAHAKYAN note qu'Euronest a su promouvoir les conditions nécessaires à une coopération multilatérale étroite entre l'Union européenne et ses partenaires orientaux. Il estime qu'il est important de préserver un esprit de coopération et de se concentrer sur le développement des relations interpersonnelles, le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la formation d'une société tolérante et sur une coexistence harmonieuse. Il invite à tirer le meilleur parti possible de l'Assemblée.

La parole est accordée à Serzh SARGSYAN, président de la République d'Arménie.

Le Président souhaite la bienvenue en Arménie à tous les membres invités et il exprime le souhait de voir l'Assemblée parlementaire Euronest se livrer à des débats constructifs et réaliser des travaux fructueux. Il estime que les débats et les résolutions contribueront au renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les nations partenaires dans plusieurs domaines, notamment en matière d'infrastructures et de transport, d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelable, et qu'ils promouvoir le dialogue au sein de la sphère culturelle.

M. SARGSYAN salue la coopération pour la création d'un système de valeurs paneuropéennes et pour la participation, à la fois du Parlement et de la société civile. Il souligne que l'Arménie est un pays où s'exercent la liberté d'expression, la liberté des médias et la liberté de réunion, et où la société civile est développée. Il note qu'afin de continuer à améliorer les processus démocratiques en Arménie, le gouvernement a introduit des réformes constitutionnelles ayant pour but d'améliorer les mécanismes de mise en œuvre de l'état de

droit et de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés. L'Arménie est pleinement engagée dans le développement de la coopération avec l'Union européenne, en particulier à travers l'amélioration continue des institutions démocratiques et du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la consolidation de la société civile, l'amélioration renforcée de l'environnement des entreprises – qui est nécessaire pour l'expansion du commerce et de l'investissement –, la poursuite des programmes de mobilité et l'expansion de la coopération intersectorielle. L'Arménie prend des mesures afin de garantir les relations interpersonnelles et la libre circulation des personnes, et elle soutient le dialogue sur un régime d'exemption de visa avec l'Union européenne. Le Président affirme qu'il a été possible de combiner l'appartenance de l'Arménie à l'Union économique eurasiatique et sa participation au programme global de l'Union européenne.

M. SARGSYAN souligne, que cette année, la nation arménienne et le monde entier ont commémoré ensemble les victimes du génocide arménien de 1915, qui a eu lieu dans l'Empire ottoman. Il exprime tout le respect qu'il porte au Parlement européen pour son rôle dans la reconnaissance du génocide arménien. Le Parlement européen a été la première institution paneuropéenne à adopter une résolution condamnant le crime perpétré contre les Arméniens et à exiger du gouvernement turc qu'il reconnaisse ce dernier. Le Président rappelle que le génocide arménien n'est pas seulement une tragédie nationale, mais également un crime contre la civilisation et l'humanité à l'échelle mondiale, ce qui atteste une certaine incapacité à tirer des leçons de l'histoire, les dangers que présente la négation d'un génocide, et les conséquences néfastes à long terme qui résident dans le fait de laisser ce type de crime impuni et non reconnu. M. SARGSYAN salue le rapport annuel de 2013 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde, adopté par le Parlement européen le 12 mars, qui inclut un paragraphe séparé sur le centenaire du génocide arménien et invite les États membres à le reconnaître. Il encourage les institutions de l'Union européenne à continuer de contribuer à sa reconnaissance.

Au sujet de la résolution du problème du Haut-Karabakh, le Président indique que l'Arménie n'a pas l'intention de transformer cette plateforme en outil de propagande ni de semer une quelconque discorde interethnique (comme ce fut le cas de l'Azerbaïdjan). L'Arménie fera de son mieux pour tirer profit des possibilités offertes par l'Assemblée au bénéfice de la coexistence pacifique et de la coopération entre leurs nations. La participation active des délégations arméniennes aux événements qui se sont déroulés en Azerbaïdjan, notamment la session ordinaire à Bakou, en 2012, en est la meilleure preuve.

M. SARGSYAN déplore l'attitude évasive du côté azerbaïdjanais, qui a évité une rencontre avec l'Arménie et a négligé les étapes vers un dialogue constructif. Il souligne le trouble causé par la position peu constructive et "maximaliste" affichée par leur voisin au cours du processus de résolution pacifique du conflit du Karabakh et ce, en revenant sur des points déjà convenus et en essayant constamment de modifier le format de la coprésidence du groupe de Minsk de l'OSCE ou de lancer des négociations sur le traité sans avoir trouvé d'accord sur les principes de base. Il semble évident que la clé d'un règlement du conflit ne se trouve pas à Paris, à Moscou ou à Washington, mais à Bakou, à Stepanakert et à Erevan. Dans le même temps, l'Azerbaïdjan continue de présenter des excuses peu réalistes afin d'éviter un règlement fondé sur les principes proposés par les coprésidents. Le Président note qu'une telle tactique mérite une évaluation sans équivoque de la part de la communauté internationale et en particulier des institutions de l'Union européenne. Il insiste sur le fait que, indépendamment des demandes irréalistes et des provocations périodiques de l'Azerbaïdjan à la ligne de contact, il n'existe pas d'autre solution à une résolution pacifique du conflit du Haut-

Karabakh. C'est là la position de la communauté internationale que les droits des peuples à la libre expression de leur volonté et à l'auto-détermination est l'unique moyen d'obtenir un règlement global du conflit. C'est pourquoi ce conflit peut être globalement résolu à condition que le peuple du Haut-Karabakh puisse jouir du libre exercice de ses droits. La proposition des présidents du groupe de Minsk de l'OSCE est fondée sur cette approche.

La cérémonie d'ouverture se poursuit avec Ryszard CZARNECKI, vice-président du Parlement européen, au nom de Martin SCHULZ, Président du Parlement européen.

Dans sa déclaration, M. CZARNECKI souligne que la crise ukrainienne a mené à des changements politiques majeurs dans le pays: l'annexion de la Crimée par la Russie et le conflit armé dans l'est de l'Ukraine ont eu des répercussions importantes sur les régions voisines et ont influencé la révision de la politique européenne de voisinage. Il rappelle que des élections législatives se sont tenues en Ukraine et en Moldavie en 2014. Il déplore le fait que les élections législatives de 2012 en Biélorussie n'aient pas respecté les normes internationales et il exprime l'espoir de voir l'Assemblée accueillir des membres biélorusses d'ici peu de temps (une fois réunies les conditions requises). Il rappelle également que le nouveau Verkhovna Rada – le parlement ukrainien – a approuvé le programme du nouveau gouvernement le 11 décembre 2014, ce qui constitue une réussite majeure. Les réformes doivent être mises en œuvre conformément à la feuille de route établie par l'accord d'association/l'accord de libre-échange approfondi et complet.

Selon M. CZARNECKI, les priorités absolues en matière de politique étrangère et intérieure sont la réforme des codes budgétaire et fiscal; la réforme des services publics, notamment de la police et de la justice; l'ouverture de l'économie ukrainienne, notamment le marché foncier. Il souligne que des réformes réussies et une prospérité durable ne sont possibles que si la paix prévaut. Le train de mesures de Minsk, signé récemment, laisse entrevoir l'espoir que le conflit s'achève, bien que la situation soit loin d'être revenue à la normale. La mise en œuvre actuelle du cessez-le-feu, le premier échange de prisonniers et les déclarations sur le retrait des armes lourdes de la ligne de front ont donné de bonnes raisons de croire à un règlement pacifique du conflit. Il constate que, si la trêve n'est pas entièrement respectée, l'Union n'hésitera pas à augmenter la pression qu'elle exerce sur la Russie, en imposant des sanctions économiques. M. CZARNECKI déclare que la mise en œuvre de réformes et d'engagements par la Moldavie a connu un regain d'intensité depuis les élections législatives et au cours de la formation du nouveau gouvernement. Il rappelle que la Moldavie a mené à bien son plan d'action pour l'assouplissement du régime des visas l'année précédente et qu'un régime d'exemption de visa avec l'Union européenne lui a été accordé; plus de 300 000 Moldaves ont déjà bénéficié de ce nouveau régime.

M. CZARNECKI indique également que plusieurs mesures importantes de réforme sont prises dans le secteur de la justice: l'élaboration et l'adoption de projets de loi, la nomination et la sélection de juges et la formation de procureurs, de juges et d'autres personnes faisant partie du système juridique. Au sujet des droits fondamentaux de l'homme, il espère que le parlement moldave adoptera bientôt le projet de loi visant à établir un quota de représentation des genres dans la sphère politique et à garantir la participation active des femmes dans le processus décisionnel. Il note que la Géorgie a mis en œuvre la plupart des recommandations indiquées dans le rapport sur l'état d'avancement de la politique européenne de voisinage (PEV). Des élections présidentielles conformes aux normes internationales ont été organisées. La Géorgie a continué la réforme du système juridique et a progressé dans les réformes

intersectorielles et dans le rapprochement de ses dispositions réglementaires vis-à-vis de l'acquis de l'Union. Elle a activement participé aux discussions de Genève sur les territoires séparatistes et elle a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays, avec l'aide de l'Union européenne; elle a également réaffirmé sa volonté d'entretenir un véritable dialogue avec les régions séparatistes.

M. CZARNECKI rappelle que l'Arménie a décidé de ne pas signer d'accord d'association avec l'Union européenne en 2013. La décision de l'Arménie est respectée et un nouveau cadre institutionnel pour établir un dialogue dans le cadre du partenariat oriental devra être défini. En réalité, l'Arménie a poursuivi son engagement dans le sens des réformes et elle a présenté certaines des recommandations essentielles incluses dans le rapport sur l'état d'avancement de la politique européenne de voisinage. Il salue l'adoption de la loi sur l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes, bien qu'elle ne soit pas dotée d'un mécanisme d'appel. Il remarque que les progrès en matière de réformes au sein de l'administration publique et judiciaire sont limités.

M. CZARNECKI déplore que les membres du Milli Mejlis d'Azerbaïdjan ne soient pas présents et il exprime l'espoir de voir le pays occuper toute la place qui lui revient dans le cadre du partenariat oriental et de l'Assemblée parlementaire Euronest. Un projet de texte sur un nouvel accord juridiquement contraignant fondé sur des valeurs européennes communes est en cours de négociation. La Biélorussie est le seul pays du partenariat oriental à ne pas prendre part à la dimension parlementaire; elle a cependant participé activement au volet multilatéral du partenariat oriental. L'Union européenne débat activement des questions de modernisation et des réformes avec la société civile biélorusse: les négociations sur l'assouplissement du régime des visas et sur l'accord de réadmission progressent rapidement, et il est permis d'espérer que l'accord visant à faciliter la délivrance de visas sera paraphé d'ici à 2015, lors du sommet du partenariat oriental, à Riga. Il dit apprécier les efforts déployés par la Biélorussie pour offrir une plateforme dans le but de résoudre la crise ukrainienne. Il rappelle que la Biélorussie va organiser des élections présidentielles et il espère qu'elles seront régulières et que les représentants de l'opposition pourront y participer. La politique de dialogue critique menée par l'Union européenne est restée valide; elle était subordonnée à la libération et à la réhabilitation des prisonniers politiques, à des élections libres et régulières (en accord avec les normes de l'OSCE), au bon fonctionnement de l'état de droit et au respect des droits de l'homme. M. CZARNECKI espère que la Biélorussie rejoindra un jour l'Assemblée.

La parole est accordée à Traian HRISTEA, chef de la délégation de l'Union européenne en Arménie.

M. HRISTEA note qu'une coopération bilatérale et multilatérale renforcée avec les partenaires s'est développée et il insiste sur le fait que l'engagement de la société civile est essentiel. Le rôle des parlements ne peut être sous-estimé: les gouvernements doivent demeurer responsables et adopter la législation nécessaire pour appuyer des réformes. Euronest est bien placé pour promouvoir et consolider le rôle du Forum de la société civile et de la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental. Il rappelle que le développement du partenariat oriental est resté une priorité en matière de politique étrangère pour l'Union européenne. L'engagement et la détermination en vue de la poursuite du partenariat, et en particulier du processus de réforme, sont d'une importance indiscutable.

La parole est accordée à Heidi HAUTALA, coprésidente de l'Assemblée parlementaire EURONEST.

M^{me} HAUTALA déclare en premier lieu qu'elle est honorée de participer à la quatrième session ordinaire en Arménie et elle remercie M. SAHAKYAN, Président de l'Assemblée nationale, et Artak ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, pour leur ouverture et leur hospitalité sincères. Elle déplore que leurs collègues d'Azerbaïdjan aient choisi de ne pas participer à une session d'une telle importance. Elle affirme qu'ils doivent profiter de la possibilité de stimuler le partenariat oriental et de trouver des sujets d'intérêt communs, tels que la sécurité énergétique et les occasions que l'Union européenne de l'énergie a fournies aux pays du partenariat oriental. Les pays partenaires doivent également se tourner vers une économie plus verte. Elle estime qu'Euronest pourra aider à résoudre les conflits gelés dans la région. Afin de renforcer la responsabilité et la mise en œuvre des réformes, la société civile doit être incluse dans le processus. M^{me} HAUTALA demande la libération immédiate des prisonniers azéris Anar Mammadli, Intigam Aliyev et Rasul Jafarov, membres de la plateforme de la société civile du partenariat oriental, car il est inacceptable de faire obstacle à la promotion des valeurs démocratiques. Elle souligne la possibilité de soutenir les pays dans la voie qu'ils ont choisie en les aidant à mettre en œuvre leurs réformes.

La cérémonie d'ouverture se poursuit avec M. Boris TARASYUK, coprésident de l'Assemblée parlementaire Euronest.

M. TARASYUK exprime sa sincère compassion à tous les Arméniens proches des victimes du génocide arménien. Il informe les membres présents que des réunions des quatre commissions permanentes, du Bureau de l'Assemblée parlementaire et du groupe de travail sur la Biélorussie ont eu lieu. Il souligne que les réunions des quatre commissions permanentes se sont avérées constructives et il espère que tous les projets de résolution seront adoptés.

La parole est accordée à Rihards KOLS, de nationalité lettone.

M. KOLS rappelle que la coopération doit être fondée sur des valeurs démocratiques, sur l'état de droit et sur le respect des droits de l'homme. Selon lui, les accords d'association sont les plus ambitieux que l'Union européenne ait jamais offerts à un pays tiers. Ils contiennent, en même temps qu'une composante politique importante, des sections essentielles en matière de commerce, de normes et d'intégration commerciale et économique. Il espère que l'architecture du partenariat oriental sera souple afin de fournir des mesures incitatives à long terme, étant donné que la mission essentielle de ce partenariat est de construire des zones de paix et de prospérité dans le voisinage et d'établir des relations fondées sur la confiance et sur la sécurité, non seulement entre les membres du partenariat et l'Union européenne, mais aussi en Asie centrale. Il estime que l'objectif principal doit être celui d'une différenciation croissante. La libéralisation est l'un des instruments les plus puissants qui soient pour faciliter les réformes et le partenariat. Le sommet de Riga doit permettre d'obtenir des progrès en matière de mobilité et la coopération multilatérale doit être renforcée par l'ouverture de nouveaux domaines, tels que l'économie numérique, l'environnement et la société civile.

La parole est accordée à Emin YERITSYAN, coprésident de la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP).

M. YERITSYAN souligne l'étroite collaboration avec tous les membres et partenaires en vue de la transformation du partenariat oriental, qui était à l'origine un projet intergouvernemental, en une politique incluant toutes les parties intéressées. Les partenaires suivent de près les événements en Ukraine et ils apportent leur soutien à l'évolution intervenue, en matière notamment de décentralisation et de réforme constitutionnelle. Il indique que la CORLEAP vise à promouvoir les principes de la démocratie locale, en incluant davantage d'autorités locales et régionales ainsi que leurs associations dans les politiques du partenariat oriental.

La parole est accordée à Mikayel HOVHANNISYAN, facilitateur du Forum de la société civile (FSC) du partenariat oriental, au nom du Forum de la société civile du partenariat oriental.

M. HOVHANNISYAN présente quelques grandes priorités et attentes du Forum de la société civile, dans le cadre du partenariat oriental. Il note qu'il est nécessaire pour les pays du partenariat oriental d'avoir des perspectives plus claires quant à la poursuite de leur intégration avec l'Union européenne. Les sociétés civiles ont besoin d'une vision plus nette des incidences du partenariat oriental sur leur pays (M. HOVHANNISYAN attend de l'Union européenne qu'elle participe à la formation de cette vision). Il affirme que la société civile est prête à multiplier les efforts afin de contribuer à une mise en œuvre plus efficace du partenariat et que le FSC a donc besoin de mécanismes plus spécifiques et de mandats de participation. Il rappelle que l'expertise, la souplesse et les mécanismes de participation et de surveillance de la société civile peuvent et doivent être utilisés pour promouvoir une démocratisation plus efficace des pays du partenariat oriental. Le FSC attend de l'Union européenne qu'elle examine plus activement les questions des élections libres et régulières, de la protection des droits de l'homme et des libertés, de la mise en œuvre efficace et cohérente des réformes institutionnelles et de la promotion de l'état de droit. Ces objectifs peuvent être promus au moyen de réalisations plus spécifiques et plus détaillées, que les gouvernements des pays du partenariat oriental se chargeront de prévoir. Une autre priorité consiste à instaurer la confiance au sein du partenariat, et plus largement en Europe. Il cite l'exemple de l'engagement actif de la société civile arménienne dans la normalisation des relations du pays avec l'Azerbaïdjan et la Turquie.

M. SAHAKYAN invite ensuite tous les membres à participer à la "photo de famille" et à la cérémonie de plantation d'arbres. La séance est suspendue et reprend à 16 h 45 .

Après une minute de silence à la mémoire d'un collègue arménien, Vahan HOVHANNISYAN, la séance continue:

1. Adoption du projet d'ordre du jour (AP 101.203)

À la suite d'une proposition, l'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la troisième session ordinaire, qui s'est tenue les 28 et 29 mai 2013 à Bruxelles

Le projet de procès-verbal de la troisième session de l'Assemblée parlementaire Euronest est approuvé.

3. Présentation, par Agnieszka KOZŁOWSKA-RAJEWICZ (Parlement européen), qui remplace Michał BONI (Parlement européen), et Victor DOLIDZE (Géorgie), co-rapporteurs de la commission des affaires politiques, des droits de l'homme et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire Euronest, d'un projet de résolution sur un partenariat renforcé entre l'Union européenne et les pays partenaires d'Europe orientale dans le cadre de l'instrument européen de voisinage pour la période 2014-2020

M. TARASYUK, coprésident de l'Assemblée parlementaire Euronest, invite à se pencher sur les rapports des quatre commissions principales de l'Assemblée, à commencer par celle de la commission des affaires politiques. Il annonce qu'aucun amendement n'a été déposé. Il invite les corapporteurs à présenter brièvement le rapport de la commission des affaires politiques. La parole est accordée à M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ.

M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ rappelle que le rapport sur un engagement plus marqué dans le partenariat entre l'Union européenne et les pays partenaires d'Europe orientale au moyen de l'instrument européen de voisinage 2014-2020 est composé de deux parties. La première partie décrit les réalisations du partenariat oriental en matière de nouvelles perspectives pour la période 2014-2020. La seconde partie se concentre sur les objectifs à atteindre avec la mise en œuvre du nouvel instrument de voisinage oriental. Ces objectifs incluent des résultats spécifiques et mesurables, qui peuvent aboutir à des résultats concrets au sein des nations et des sociétés liées par un format de travail spécifique dans le cadre du partenariat oriental, en se concentrant surtout sur la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme.

M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ déclare que la nouvelle situation dans les pays affectés par l'agression de la Russie en Ukraine orientale et par l'annexion illégale de la Crimée ont amené le Parlement européen à condamner cet acte et à demander à la Fédération de Russie de s'abstenir de détériorer davantage la situation et de continuer à assurer l'approvisionnement en énergie. Elle souligne que le sommet de Riga devrait renforcer le partenariat oriental et créer des liens politiques et économiques plus forts entre les pays du partenariat oriental et les États membres de l'Union européenne. C'est pourquoi ces nouveaux instruments doivent fournir des résultats tangibles aux populations touchées et être mis en œuvre conformément au principe de responsabilité. Des programmes spéciaux doivent être mis en place pour les pays qui ont progressé en matière d'approfondissement de la démocratie. Elle remarque que la résolution met en valeur le rôle de la société civile dans tous les processus, dans le cadre du partenariat oriental. L'association de la société civile aux processus décisionnels est au cœur de la démocratie et au fondement de la légitimation de l'autorité.

La parole est accordée à M. DOLIDZE, coprésident de la commission politique.

M. DOLIDZE note que des tentatives ont été faites pour inclure toutes les questions d'importance stratégique dans le document. Il salue les accords d'association et les accords de libre-échange avec les pays du partenariat. La commission condamne l'agression militaire

directe et indirecte de la Russie contre l'Ukraine et l'annexion de la Crimée, de même que la signature d'un accord entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie et l'intention de signer un accord avec l'Ossétie du Sud. M. DOLIDZE souligne également que, le 18 mars, la Russie a signé un accord avec la région de Tskhinvali et ses autorités *de facto*. Il rappelle que l'Union européenne a la responsabilité de défendre la perspective européenne ambitieuse des pays partenaires. Il invite à trouver sans délai un arrangement sur les visas de courte durée. Avant de conclure, il demande aux membres de soutenir le rapport.

Le débat sur le rapport de la commission politique est ouvert.

Jaromír ŠTĚTINA demande aux participants d'adopter une résolution condamnant le génocide arménien de 1915. Il cite des exemples de meurtres de peuples divers, à différentes époques. Il déclare que, pour mettre un terme à la pratique du génocide et de l'épuration ethnique, les membres doivent employer les mots justes. Oleksandr KODOLA, de nationalité ukrainienne, a affirmé la veille que sa délégation s'accordait à tous égards avec la commission politique. La délégation ukrainienne soutient le rapport et espère qu'il aidera à résoudre les conflits existants. Il demande aux autres délégations de soutenir le rapport.

Knut FLECKENSTEIN, membre de la délégation du Parlement européen, indique que les socio-démocrates se sont abstenus la veille, tout en remarquant que cela pouvait encore changer. Il se réfère ensuite à la demande concernant les coupes budgétaires de la politique européenne de voisinage et il exprime l'espoir que cette erreur sera rectifiée. Le troisième point qu'il soulève est la participation aux procédures engagées par la société civile. Il invite à davantage d'enthousiasme à ce sujet. Il note enfin la possibilité d'appliquer les différentes approches dans le cadre d'Euronest.

Karol KARSKI, membre de la délégation du Parlement européen, note que la situation à la frontière orientale est bien plus compliquée qu'elle ne l'était il y a dix ans, au moment où le projet a été lancé. Cinq pays partenaires ont souffert de conflits non résolus ou d'une guerre ouverte (comme c'est le cas pour l'Ukraine). Il souligne que la Fédération de Russie est impliquée dans la plupart de ces conflits et que les ambitions russes sont la cause des problèmes rencontrés par les pays partenaires. Il estime que l'Union européenne doit faire pression sur la Russie pour qu'elle retire son armée d'Ukraine, notamment du territoire de la Crimée, et pour qu'elle mette fin à son soutien aux autorités d'Ossétie et d'Abkhazie, qui sont partie intégrante de la Géorgie. Il rappelle que les pays du partenariat oriental comptent sur l'Union européenne et que les États membres ne doivent donc pas les abandonner à leur sort.

Urmas PAET déclare que le pouvoir d'influence européen est confronté aux armes russes. Il estime que les États membres de l'Union européenne doivent ratifier les accords d'association avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. Il espère également que des mesures concrètes seront prises au sujet de la libéralisation des visas et du consensus politique.

M. DOLIDZE, chef de la délégation pour la Géorgie, rappelle qu'un débat a eu lieu à propos d'un document spécial sur le génocide arménien et que la position des membres à ce sujet a ainsi pu être estimée. Selon lui, l'une des questions les plus importantes est celle du budget. Il demande une aide pour que les pays partenaires puissent renforcer leurs capacités administratives, afin de tirer pleinement parti des possibilités qui leur sont offertes. Il salue l'accueil favorable réservé à la participation de la société civile. Il approuve le commentaire

de M. KARSKI au sujet de l'agression russe. Il exprime son soutien aux partenaires orientaux.

À propos de la Biélorussie, Bogdan ZDROJEWSKI, membre de la délégation du Parlement européen, souligne que l'Union européenne doit lutter pour l'exemption de visa ou la libéralisation des visas. Il propose une solution particulière: des régimes de visa spécifiques pour les personnes qui agissent dans la sphère culturelle.

M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ, membre de la délégation du Parlement européen, salue le rôle de la société civile dans les travaux d'Euronest et l'invite à participer à ceux de la délégation. Elle soutient également la question de la libéralisation des visas et du mouvement transfrontalier.

4. Présentation, par Alberto CIRIO (Parlement européen) et Mher SHAHGELDYAN (Arménie), corapporteurs de la commission de l'intégration économique, du rapprochement des législations et de la convergence avec les politiques de l'UE, d'un projet de résolution sur la coopération dans le domaine des infrastructures entre l'Union européenne et les pays du partenariat oriental: projets communs de transport routier, ferroviaire et aérien

M. TARASYUK annonce que la séance va se concentrer sur le rapport de la commission d'intégration économique. Il indique qu'un seul amendement a été déposé. La parole est accordée aux coprésidents de la commission d'intégration économique.

M. SHAHGELDYAN, corapporteur du rapport de la commission d'intégration économique, souligne que l'infrastructure de communication est cruciale pour garantir le développement d'une région et les contacts et liens réciproques, ainsi que pour le développement économique. Il présente ses réflexions sur certains points du rapport: il estime en particulier que la libéralisation de la communication a estompé les barrières et les obstacles. Au sujet de la sécurité des citoyens, il déplore le nombre élevé de morts dans les pays du partenariat oriental à la suite d'accidents routiers, et il estime que l'Union européenne doit faire de son mieux pour améliorer les infrastructures de transport, pour adapter les cadres juridiques aux exigences de l'Union européenne et pour réduire le nombre de victimes sur les routes. Un autre point important concerne les principes dits de "ciel ouvert". Il souligne que ces principes doivent être arrêtés pour tous les pays. Il salue également l'ampleur des réformes et il note que tous ces points du rapport ne doivent pas rester simplement lettre morte.

M. CIRIO, corapporteur de la commission d'intégration économique, souligne que l'intégration entre deux régions géographiques est nécessaire. Il souligne le problème du transfert: celui-ci ne concerne pas seulement les biens, mais également les personnes. Il ajoute qu'on peut également compter sur le potentiel de développement du tourisme et il note la nécessité d'améliorer la sécurité routière et de continuer à développer le transport aérien.

Le président annonce que le débat sur le rapport est ouvert.

Ivan ŠTEFANEC, membre de la délégation du Parlement européen, souligne que l'Union européenne est le principal partenaire commercial de cinq pays sur les six qui sont concernés par le partenariat oriental. Par comparaison avec d'autres pays, et en particulier avec la Russie, l'Union représente 28 % du commerce extérieur de l'Arménie, contre seulement 24 % pour la Russie. Il note que l'Union économique eurasiatique a déjà été examinée en détail. Le commerce a chuté de 5% en 2013 et de 12 % en 2014 dans l'Union économique asiatique. Il

suppose que cette chute s'explique en partie par celle du prix du pétrole et par le rétablissement des droits de douane. Il estime que la coopération future entre l'Union européenne et l'Union économique asiatique dépend pour beaucoup de l'agression russe et de la situation en Ukraine.

Hrant BAGRATYAN, membre de la délégation arménienne, soulève deux grandes questions. En premier lieu, il déclare que l'Europe ne doit pas confondre, en cette période, les questions économiques et les questions politiques, car les débats politiques débouchent très souvent sur des blocus et des sanctions économiques très agressifs. La seconde question est liée à la participation de petits pays, tels que l'Arménie, à l'économie mondiale. Certains pays ont connu des difficultés à établir leurs données statistiques, du fait de leur participation au marché d'un autre pays.

Clare MOODY souligne l'importance de la sécurité routière et elle déclare que des mesures énergiques doivent être prises dans ce domaine. Elle insiste sur la nécessité de soutenir les collègues des pays du partenariat oriental.

Artsvik MINASYAN, membre de la délégation arménienne, se concentre sur le paragraphe 12 du rapport. Selon lui, l'Union européenne doit fournir des efforts substantiels afin de faire ouvrir les frontières fermées dans la région. Il rappelle que, ces vingt-cinq dernières années, la Turquie et l'Azerbaïdjan ont effectivement mis en œuvre une politique de fermeture des frontières à l'encontre de l'Arménie. Cette politique a mené à une situation où l'Arménie n'a accès à aucun port maritime ni à aucun débouché sur la mer. La seule frontière qui relie l'Arménie à l'Europe est la Géorgie. Il estime qu'il est important pour l'Union européenne de faire pression sur la Turquie, afin qu'elle ouvre sa frontière sans conditions. Il fait également remarquer que le taux des échanges extérieurs de l'Arménie avec l'Union européenne est en réalité de plus de 36 % (et non pas de 28 %, comme affirmé plus haut). Il conclut en affirmant que l'ouverture des frontières créera davantage de possibilités pour l'Arménie.

Ivan KRULKO, membre de la délégation ukrainienne, affirme que la délégation soutient le rapport et il souligne que l'Union européenne est le principal partenaire économique de tous les pays du partenariat oriental. Il est nécessaire de poursuivre l'intégration européenne des pays partenaires. Il invite à prêter attention au prochain rapport de la commission, et en particulier à la question du rapprochement des législations des pays du partenariat oriental avec le système de l'Union.

5. Présentation, par M. FLECKENSTEIN (Parlement européen), rapporteur de la commission de la sécurité énergétique de l'Assemblée parlementaire Euronest, d'un projet de résolution sur les défis, le potentiel et le nouvel engagement dans la coopération sur la sécurité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du partenariat oriental

M. TARASYUK ouvre le débat sur le rapport de la commission de la sécurité énergétique. Sept amendements ont été déposés. La parole est accordée à M. FLECKENSTEIN, rapporteur.

M. FLECKENSTEIN rappelle la grande priorité politique accordée à ce sujet par le Parlement européen. Il faut améliorer le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, car les infrastructures actuelles sont vétustes et manquent de connexions. En ce qui concerne les énergies renouvelables, il reste beaucoup à faire en matière d'aide aux

consommateurs. Le corapporteur demande la création d'une capacité de stockage suffisante et d'une capacité d'appoint flexible, afin de pouvoir compenser les carences de l'offre. Il souligne le potentiel important de tous les pays partenaires en matière d'économies d'énergie dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du logement, etc. Il ajoute que certaines propositions ont été formulées pour garantir les conditions nécessaires à la constitution d'un secteur durable de l'énergie, à des développements positifs dans l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. Enfin, il note que le rapport à l'état de projet a été adopté à l'unanimité, avec une abstention.

M. TARASYUK ouvre le débat sur le projet de résolution de la commission de la sécurité énergétique.

Eduard KUKAN, membre de la délégation du Parlement européen, note que la croissance économique et le développement sont intimement liés à l'offre d'énergie. Il déclare que l'Union européenne a besoin de sources d'approvisionnement énergétique substantielles et plus sûres. La situation récente en Ukraine a montré à quel point l'énergie pouvait devenir un instrument de pression politique. Compte tenu de sa dépendance vis-à-vis de l'approvisionnement de la Russie, l'Union européenne a déjà commencé à s'intéresser à la question de la sécurité et du partenariat énergétiques. Le développement des infrastructures, la modernisation du réseau énergétique et la construction de nouvelles interconnexions et de nouvelles infrastructures transfrontalières requièrent davantage d'investissements. La priorité politique doit également être donnée au développement de nouvelles formes d'énergie et à l'efficacité énergétique.

M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, affirme que l'Arménie possède le potentiel nécessaire pour développer l'énergie solaire. Il faut réellement considérer les énergies renouvelables comme une solution valable. Le développement de l'approvisionnement en énergie nécessite des investissements importants, et M. ZAKARYAN souhaite donc aborder les différentes possibilités d'investissement et les outils disponibles, les fonds et les fondations susceptibles d'aider à concrétiser ces initiatives. Il affirme que l'environnement des entreprises arméniennes est très attractif et que certains investisseurs privés s'intéressent au secteur énergétique. Cependant, les tarifs ne sont pas assez compétitifs.

Sajjad KARIM, membre de la délégation du Parlement européen, note que la situation actuelle en Ukraine, l'agression russe et la pression exercée sur les pays du partenariat oriental constituent la raison pour laquelle l'Union européenne doit revenir sur sa politique énergétique, la renforcer parmi les États membres et élaborer un projet ambitieux d'Union de l'énergie. L'Union européenne se dirige vers la diversification des sources d'énergie en créant de nouveaux liens et en diminuant sa dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz russes. Il souligne que les partenaires du Caucase du Sud ont un rôle important à jouer dans ce processus, à la fois comme pays fournisseurs et comme pays de transit. L'Union européenne tire parti de ces possibilités afin de renforcer la coopération régionale en matière énergétique. Il ajoute que le gazoduc anatolien, qui est censé relier le gazoduc du Caucase du Sud en Géorgie au gazoduc arméno-géorgien, pourrait devenir un cadre de base et un exemple potentiel pour les développements futurs.

Peter ERIKSSON, membre de la délégation pour le Parlement européen, estime que la décision sur le génocide arménien doit être adoptée au Parlement européen en 2015, pour le centenaire du génocide arménien.

6. Présentation, par Tatjana ŽDANOKA (Parlement européen), rapporteure de la commission des affaires sociales, de l'éducation, de la culture et de la société civile de l'Assemblée parlementaire Euronest, d'un projet de résolution sur la culture et le dialogue interculturel dans le cadre du partenariat oriental

M. TARASYUK salue la présentation du projet de résolution de la commission des affaires sociales, de l'éducation, de la culture et de la société civile. La parole est accordée à M^{me} ŽDANOKA.

M^{me} ŽDANOKA mentionne les 17 amendements au rapport: certains ont été approuvés, d'autres non, mais le rapport a finalement été adopté à l'unanimité. Elle rappelle que l'atout principal de l'Europe a toujours été sa tradition de solidarité. Elle peut et doit contribuer au développement de l'intégration, de l'innovation, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'éducation, de la prévention des conflits, de la réconciliation, de la compréhension mutuelle et du respect. La diversité culturelle est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne. Elle fait remarquer que toutes les langues européennes ont la même valeur. Cela contribue à l'enrichissement de l'humanité et de la diversité linguistique au sein de l'Union européenne. Les pays du partenariat oriental admettent non seulement leur langue officielle, mais aussi les langues co-officielles, les langues régionales et celles qui ne sont pas officiellement reconnues. Trois cents minorités nationales et communautés linguistiques différentes vivent sur le continent européen. L'Union européenne a signé et ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités ainsi que la Charte des langues régionales ou minoritaires. M^{me} ŽDANOKA demande aux pays qui font face à des conflits de ne pas détruire de monuments. De plus, elle souligne les propositions spécifiques en matière de libéralisation des visas, en particulier dans le cas des visas culturels pour les artistes ressortissants d'un pays européen et pour les professionnels du domaine de la culture. Elle demande l'élaboration d'un calendrier pour introduire un programme de visa culturel sur le modèle du programme de visa scientifique existant, lancé en 2005. Elle conclut en indiquant qu'il existe également des recommandations sur la mise en œuvre du programme "Erasmus +" et d'autres programmes existants.

Le président déclare le débat sur le projet de résolution de la commission des affaires sociales clos.

M. ZDROJEWSKI, député au Parlement européen, souligne trois questions essentielles. Tout d'abord, la question des visas pour les pays du partenariat oriental. Ensuite, la proposition du Parlement européen d'organiser une audition sur les objets culturels détruits à l'occasion des conflits récents. Enfin, l'attention particulière accordée aux citoyens les plus jeunes.

Tevan POGHOSYAN, membre de la délégation arménienne, mentionne l'importance du programme de libéralisation des visas. Il rappelle la déclaration du secrétaire général en janvier 2012, dans laquelle il affirmait que chacun doit être protégé dans le cadre de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres instruments internationaux. Il ajoute que l'Union européenne doit coopérer avec la société civile sur des territoires tels que le Haut-Karabakh.

Karine ATCHEMYAN, membre de la délégation arménienne, souligne que la délégation éprouve un intérêt particulier pour la section qui concerne le dialogue culturel. La République d'Arménie a toujours été ouverte au dialogue culturel avec tous les pays, même avec la Turquie et l'Azerbaïdjan voisins, qui ont refusé de lui rendre la pareille dans tous les formats

et plateformes. Elle mentionne le fait que le Haut-Karabakh est le territoire qui possède la concentration de monuments chrétiens la plus élevée au monde. Nier le fait que ces monuments sont arméniens est une erreur, et cette erreur doit être condamnée. Elle demande à tous les membres de condamner le vandalisme culturel et elle ajoute qu'on ne devrait pas se contenter de le condamner, mais également le punir. Cela n'aiderait pas seulement l'Arménie, mais aussi tous ceux qui s'opposent au vandalisme culturel.

Vitalii KURYLO, membre de la délégation ukrainienne, confirme que la délégation soutient le rapport, et certains points en particulier, tels que les accords de visas, un plus haut niveau d'éducation universitaire, la reconnaissance des diplômes universitaires dans d'autres pays – notamment de l'Union européenne – et, enfin, la politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

7. Présentation, par M. TARASYUK, membre de la délégation ukrainienne et coprésident de l'Assemblée parlementaire Euronest, au nom du Bureau de l'Assemblée parlementaire Euronest, d'un projet de proposition de résolution urgente sur l'agression militaire russe contre l'Ukraine et sur l'urgence d'un règlement pacifique du conflit

M^{me} HAUTALA, coprésidente de l'Assemblée parlementaire Euronest, annonce qu'il existe encore deux résolutions urgentes. Elle donne la parole à M. TARASYUK, membre de la délégation ukrainienne et coprésident de l'Assemblée parlementaire Euronest, pour la présentation de la résolution ukrainienne.

M. TARASYUK, membre de la délégation ukrainienne, souligne les effets de la guerre actuelle contre la Russie: de nombreux Ukrainiens tués, plus de 1,5 million de civils déplacés, plusieurs centaines de personnes en fuite qui se réfugient dans d'autres pays et la destruction des infrastructures essentielles à l'économie. Il rappelle également l'occupation illégale et l'annexion de la Crimée par la Russie, et il déplore les violations de l'accord de Minsk par la Russie et par les groupes qu'elle soutient. Il exhorte ses collègues à soutenir la résolution, laquelle met l'accent sur l'objectif de dire la vérité et d'encourager le retrait d'Ukraine des troupes russes.

David DARCHIASHVILI, membre de la délégation géorgienne, demande également à l'Assemblée de soutenir la résolution, qu'il présente comme l'occasion pour l'Assemblée parlementaire d'Euronest de montrer un front uni. Bien que l'Assemblée doive parfois lutter pour trouver un consensus, du fait des désaccords manifestes en matière d'orientation de la politique étrangère, l'agression de l'Ukraine représente peut-être le problème de sécurité central en Europe à ce jour, et il est urgent d'agir. S'ils sont négligés, la structure sécuritaire de l'Ukraine et le contenu de l'accord d'Helsinki peuvent être entièrement vidés de leur substance, bien que des efforts internationaux puissent encore soutenir le pays. Il exprime l'espoir que cette situation puisse être évitée.

Sandra KALNIETE, députée au Parlement européen, affirme que la solidarité avec l'Ukraine en matière de défiance envers l'agresseur est le défi le plus important pour la survie du partenariat oriental. Elle remarque que la résistance face à l'agression a facilité la mise en place d'un gouvernement démocratique et de réformes de modernisation, qu'elle a renforcé les groupes politiques minoritaires en Ukraine et qu'elle a créé une nation véritablement politique. Elle souligne qu'Euronest enverrait un signal fort en s'unissant pour soutenir les principes de base d'un ordre pacifique en Europe. M. KRULKO, de nationalité ukrainienne, rappelle les violations du traité de Minsk par la Fédération de Russie et par les terroristes. Il

rappelle également le discours du président Poutine, qui a affirmé que la Russie était prête à utiliser l'arme nucléaire pour régler la situation en Crimée. M. KRULKO estime que le meilleur moyen de rétablir la paix en Ukraine serait de lui fournir des armes intelligentes.

Andrzej PLENKOVIĆ, député au Parlement européen, souligne que l'Ukraine devrait bénéficier d'une aide et d'un franc soutien politique en faveur de son intégrité territoriale. Il constate que la résolution condamne fermement l'annexion illégale de la Crimée, mais affirme que l'Ukraine doit également recevoir une aide globale pour reprendre possession du Donbass. Il ajoute que la résolution guiderait les réformes politiques, juridiques et économiques en Ukraine, contribuant ainsi à sa décentralisation et à son unité. La fracture ukrainienne serait le dommage le plus grave causé par la politique d'instabilité et d'annexion de Vladimir Poutine.

M. DOLIDZE, chef de la délégation géorgienne, déclare que la situation en Ukraine pose un problème de sécurité à l'échelle européenne. Il ajoute que l'offensive a débuté il y a plus d'un an. Il souligne que la délégation géorgienne appuie totalement cette résolution et appelle les autres délégations à faire de même.

M. FLECKENSTEIN, député au Parlement européen, souligne que l'annexion de la Crimée et le conflit actuel en Ukraine vont à l'encontre du droit international. Il déclare que les accords de Minsk ne portaient pas uniquement sur la mise en place d'un cessez-le-feu, mais également sur le retrait des armes lourdes et des troupes russes et étrangères du territoire ukrainien. Il fait remarquer que ces combattants ne doivent pas intervenir dans le pays, indépendamment de la cible de leurs attaques. Il salue le fait que l'Union européenne ait tenu compte de la situation humanitaire, mais souligne que les progrès effectués ont été minimes, bien que plusieurs propositions aient été avancées. Il soutient également qu'il est nécessaire de remédier sans délai à la situation humanitaire dramatique des réfugiés. Si la solution militaire est écartée, les sanctions doivent être alourdies. Il conclut en déclarant qu'il serait dans l'intérêt de la Russie d'agir.

M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, rappelle que la Fédération de Russie était un partenaire stratégique de l'Arménie et que 2,5 millions d'Arméniens vivent actuellement en Russie. L'Ukraine était également un pays partenaire et allié de l'Arménie, et 500 000 arméniens vivent sur le territoire ukrainien. Il exprime son inquiétude quant aux événements qui se déroulent en Ukraine, compte tenu du caractère sensible de la situation. Il est nécessaire d'établir un dialogue ouvert pour que les négociations aboutissent, conformément aux chartes des Nations unies en droit international et, dans le cas de l'Ukraine, aux accords de Minsk.

M^{me} MOODY, députée au Parlement européen, revient sur deux éléments évoqués précédemment par ses collègues: l'apport d'un soutien pratique et l'appui des réformes ukrainiennes.

Kazimierz UJADOWSKI, député au Parlement européen, soutient pleinement la résolution et rappelle que les parlements disposent de plus de moyens que les gouvernements pour faire entendre leurs voix au sujet des méthodes controversées. Il fait remarquer qu'il est de leur devoir de le faire, dans la mesure où ils examinent la notion même de solidarité européenne. Il souligne que le rôle de la Russie sur la scène européenne est au cœur du débat, et qu'ils doivent en prendre pleinement conscience, au regard de la récente commémoration de la conférence de Yalta. Il signale que l'offensive ukrainienne visait à altérer la solidarité européenne et appelle à protester.

M. CZARNECKI, député au Parlement européen, déclare qu'il soutiendra la résolution, puisqu'elle concerne non seulement l'Ukraine, mais également les intérêts de son propre pays et des autres pays européens. Il rappelle à l'Assemblée que lorsque la Russie a attaqué la Géorgie en 2008, le président de la Pologne, Lech Kaczyński, avait déclaré lors d'une manifestation à Tbilisi que la situation en Géorgie pouvait se reproduire en Ukraine et dans les pays frontaliers, notamment en Pologne. Il constate avec regret que M. Kaczyński avait raison. Il souligne que la guerre en Ukraine pose également une question de sémantique. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un conflit, mais d'une guerre, qui oppose la Russie à l'Ukraine.

Dumitru DIACOV, député moldave, exprime sa solidarité envers l'Ukraine. Il espère que la solidarité internationale permettra non seulement de régler le conflit ukrainien mais également les autres conflits qui se jouent sur le territoire de l'ancienne Union soviétique. Il s'abstiendra de voter, ne voulant pas se créer de problèmes une fois rentré en Moldavie et sachant que sa délégation n'approuverait pas la résolution.

Norica NICOLAU, députée au Parlement européen, déclare que la résolution porte sur la compréhension des principes de la solidarité, du respect des êtres humains et du dialogue. Elle exhorte ses collègues à être réalistes et ajoute qu'elle estime que les accords de Minsk sont vains, dans la mesure où ils n'ont pas pris en compte la situation de la Crimée. Elle espère que cela ne sera pas prétexte à de nouvelles offensives. Engager un processus de paix et établir un dialogue sont les meilleurs moyens de résoudre ces conflits. Elle indique également qu'il est nécessaire que les autorités ukrainiennes reprennent le contrôle de leurs frontières et qu'elles instaurent un climat de confiance, car il est essentiel que les populations ukrainiennes et russes qui vivent dans le Donbass se réconcilient. Elle déclare que ce problème concerne non seulement les Ukrainiens, mais également les Européens, en particulier les frontaliers.

Georgi PIRINSKI, député au Parlement européen, annonce que le président de la Biélorussie est manifestement favorable à l'engagement d'un processus de paix. Il est convaincu qu'il n'existe qu'un seul moyen de résoudre le conflit de manière pacifique, et que cela doit forcément impliquer le retrait des armes lourdes et la cessation de toute provocation. Il souligne que la sécurité de l'ensemble des pays européens ne peut être garantie que si les négociations entamées portent leurs fruits. Il insiste sur le fait que les populations doivent avoir le droit d'exprimer leurs préférences, librement et sereinement, quant à la façon d'être gouvernés et au système à mettre en place. C'est pourquoi il ne soutiendra pas cette résolution.

8. Exposé de M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, au nom du Bureau de l'Assemblée parlementaire Euronest, sur le projet de proposition de résolution d'urgence sur le centenaire du génocide arménien

M^{me} HAUTALA donne la parole à M. ZAKARYAN pour présenter la résolution suivante.

M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, décrit le principal objectif de cette résolution, qui est de condamner et de prévenir les crimes perpétrés contre les valeurs européennes et les droits de l'homme, et les crimes contre l'humanité. Il insiste sur le fait que la Turquie, succédant à la Turquie ottomane, devrait tirer un trait sur le premier génocide perpétré au 20^e siècle, en cessant de vouloir réécrire en vain sa propre histoire. Le centenaire du génocide arménien n'est pas une fin en soi. C'est l'éternel recommencement de la reconnaissance et de la condamnation des anciens génocides et de la prévention de nouveaux. Il souligne que le génocide arménien, la Shoah, les génocides des Assyriens, des Grecs et d'autres populations d'Asie mineure, ainsi que ceux perpétrés au Rwanda, au Cambodge et au

Darfour, doivent être condamnés par l'humanité civilisée. Il met en évidence le fait qu'adopter cette résolution contribuerait à la reconnaissance et à la condamnation des génocides. Il ajoute que l'Histoire a démontré que la solidarité était la clé de la victoire et de la restauration de la justice.

M^{me} KALNIETE, députée au Parlement européen, annonce que le Parlement européen soutient sans réserve cette résolution sur le génocide arménien, dans la mesure où, au cours du siècle dernier, le génocide s'est répété au Cambodge, au Rwanda, en ex-Yougoslavie, en Ukraine (Holodomor) et dans d'autres pays.

Ihor ALEKSIEIEV déclare que, bien que l'Ukraine et l'Arménie aient établi des relations amicales, les délégations ont des avis divergents sur deux questions. Il déplore le fait que la délégation arménienne n'ait pas pleinement voté la déclaration sur l'offensive russe en Ukraine et que l'Arménie n'ait pas soutenu la reconnaissance du génocide de 1932, durant lequel 7 millions d'Ukrainiens ont péri.

M. FLECKENSTEIN, député au Parlement européen, regrette l'absence d'invités turcs. En tant qu'Allemand, il soutient qu'il n'est pas possible d'assurer un avenir acceptable sans se confronter au passé. Nier l'Histoire reviendrait à prendre le risque de voir des génocides se répéter. C'est pourquoi il propose à ses amis turcs de les suivre et de devenir leur allié.

M. UJAZDOWSKI déclare qu'ils devraient adopter la résolution, par respect pour les victimes et en signe de condamnation du génocide. Il faut imposer le même critère que celui appliqué aux crimes commis en Pologne par les Russes et les Allemands, et seulement si ces textes sont adoptés à l'unanimité, ils le seraient sans arrangements ni transactions à caractère culturel. Il appelle ensuite l'Assemblée à adopter la résolution à l'unanimité.

M^{me} ŽDANOKA soutient la résolution sans réserve. Elle souligne qu'à l'évidence, le massacre du peuple arménien perpétré il y a un siècle peut être qualifié de génocide, tel que le définit une convention des Nations unies.

9. Adoption des projets de résolution contenus dans les rapports de la Commission et des projets de proposition de résolution d'urgence soumis par le Bureau, conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b, et à l'article 9, paragraphe 3, du règlement, sur lesquels le débat est clos

Le vice-président rappelle à l'Assemblée que celle-ci doit voter six projets de proposition de résolution. Il rappelle que la règle en vigueur pour le vote figure à l'article 16, paragraphe 5, qui dispose que l'assemblée parlementaire Euronest doit prendre ses décisions à la majorité simple des députés ayant participé au vote. Il annonce que le PPE a retiré six des sept amendements du rapport sur la sécurité énergétique, à l'exception de l'amendement 4. Il demande à l'Assemblée de se préparer au vote.

Le rapport de la commission des affaires politiques est adopté, sans abstentions ni voix contre. Le rapport de la commission des affaires économiques est adopté par 47 voix et une abstention. Un amendement est adopté par 33 voix contre une et trois abstentions. Le rapport de la commission de l'énergie est adopté par 45 voix contre une et trois abstentions. L'amendement 4 est adopté par 32 voix contre 12 et deux abstentions. Enfin, le rapport de la commission sociale est adopté par 47 voix et une abstention.

10. Échange de vues sur le réexamen de la politique européenne de voisinage (dimension orientale) et le sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Riga

M^{me} HAUTALA annonce qu'après l'adoption des rapports, un projet de résolution urgente devra être adopté sur l'offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine et l'urgence d'un règlement pacifique du conflit. Le projet de résolution est mis aux voix et adopté par 38 voix contre neuf et deux abstentions.

La dernière résolution sans amendements est la résolution commune sur le centenaire du génocide arménien. Elle appelle une fois de plus l'Assemblée à soutenir la résolution et ouvre le vote. La résolution est adoptée par 33 voix contre quatre, sans abstentions.

La séance est suspendue à 18 h 30; le programme de travail se poursuit le lendemain.

Le mercredi 18 mars 2015, la séance est reprise à 9 heures.

M^{me} HAUTALA donne la parole à Johannes HAHN, commissaire européen.

Johannes HAHN, commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, met l'accent sur l'objectif de la PEV: créer de nouveaux partenariats fondés sur la stabilité, la prospérité et les valeurs communes, Il revient sur les problèmes rencontrés par un certain nombre de pays du partenariat oriental, notamment la Géorgie et l'Ukraine.

Les événements en cours dans le Sud et en Syrie ont interrompu le processus de paix au Proche-Orient. Cependant, la PEV pourrait toujours soutenir les avancées dans cette région. Il ajoute que le document de consultation constituera la base d'un retour d'information de tous les intervenants au cours des trois à quatre prochains mois.

Plusieurs points seront abordés lors des différentes réunions entre son bureau et les partenaires étrangers cette année.

- Les différences entre les pays partenaires doivent être gérées. Certains pays partenaires, notamment l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie, souhaitent un rapprochement avec l'Union européenne. Il rappelle que l'Ukraine a avancé dans le processus de réforme, et qu'il faut encore qu'elle progresse sur des sujets comme l'état de droit, la corruption, la croissance économique, l'énergie et les réformes constitutionnelles.
- La Géorgie et la Moldavie doivent s'attacher à mettre en œuvre leurs accords d'association sans omettre le caractère inclusif de ces accords ni la consultation des parties prenantes concernées. La Moldavie, plus particulièrement, doit mettre en place des réformes visant à améliorer l'appareil judiciaire et à lutter contre la corruption. Elle doit également réformer les secteurs de la finance, des médias et de l'administration publique.
- Il espère renforcer la coopération avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Il est prêt à accroître son soutien envers l'Arménie pour promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la prévention de la corruption et favoriser l'instauration d'un partenariat de mobilité, la délivrance de visas et des accords de réadmission dans la partie orientale de l'Union européenne. Ils continueront à apporter

leur soutien à la société civile arménienne. Concernant les relations bilatérales avec l'Azerbaïdjan, il ajoute que les intérêts doivent aller de pair avec les valeurs. Il est d'avis que le renouvellement des relations bilatérales avec l'Azerbaïdjan serait bénéfique, s'il s'appuyait sur un nouvel accord global et juridiquement contraignant sur le commerce, le respect des droits de l'homme et la coopération énergétique. Concernant la Biélorussie, il se félicite de la position équilibrée du pays envers l'Ukraine et annonce que l'Union européenne est prête à faire fond sur ces bases encourageantes. Il espère que la Biélorussie rejoindra un jour l'Euronest.

Il attire l'attention de l'Assemblée sur l'appropriation de ces cas par les pays de la PEV au cours de tous les débats, par le biais de partenariats dont les politiques afférentes ne sont pas considérées comme des décisions imposées par l'Union européenne. En ce sens, il est possible d'établir les bases solides d'un partenariat dans des domaines clés tels que la croissance économique, l'énergie, la connectivité, la migration, la mobilité, la sécurité et les fondements des pratiques gouvernementales. Dans le cas de l'Ukraine, l'Union européenne a mis en place un large éventail d'instruments pour répondre aux besoins du pays. Elle a par exemple débloqué 355 millions d'euros pour le financement de contrats d'appui à la consolidation de l'État, afin de soutenir le gouvernement ukrainien dans la préparation des réformes. Globalement, la Commission a augmenté le budget d'aide à l'Ukraine de 32,5 millions d'euros à partir du budget général de l'Union européenne. La Commission prévoit également d'augmenter le soutien technique apporté aux procédures politiques en lien avec les accords de Minsk.

M. KUKAN, rapporteur du Parlement européen sur l'examen de la dimension orientale de la politique européenne de voisinage, déclare que son rapport est axé sur le conflit en Ukraine. Il rappelle que la PEV a permis d'améliorer le cadre institutionnel des relations de l'Union européenne avec les pays voisins, en facilitant notamment la coopération économique et en apportant un soutien financier conséquent en faveur de la démocratisation, de la stabilité politique et de la prospérité. Cependant, la PEV était supposée contribuer à bien d'autres avancées. Il soutient que, au vu de la crise russo-ukrainienne, il semble que l'Union européenne a sous-estimé la dimension politique du PEV. La crise a démontré que cette politique avait atteint ses limites en matière de technocratie. Il affirme que l'Union européenne doit renforcer la méthode de différenciation, préciser son objectif et renforcer la coopération avec les pays partenaires. Les pays qui cherchent à se rapprocher de l'Union européenne doivent bénéficier d'avantages plus importants, notamment d'une éventuelle modernisation du partenariat oriental, par l'expansion du marché unique et le développement des libertés fondamentales. L'Union européenne doit inviter des pays non partenaires comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie à s'investir davantage dans la coopération sectorielle, comme le prévoit la PEV.

Alexander MILINKEVICH, chef du mouvement biélorusse "Pour la liberté", une association qui lutte en faveur des droits de l'homme et de l'éducation, se dit favorable à la création d'une délégation biélorusse à part entière. Les membres de cette association luttent pour l'indépendance et la démocratisation de la Biélorussie. Toutefois, cette indépendance est menacée. Alexander MILINKEVICH déclare que les Biélorusses souhaitent réintégrer l'Europe. Son association est favorable au dialogue avec l'Union européenne, dans une optique de démocratisation et de renforcement des libertés en Biélorussie. Cependant, l'Europe doit faire preuve de compréhension et de patience alors que ce pays entame sa transition. Les Biélorusses sont conscients du fait que les élections parlementaires qui se tiendront l'an

prochain se dérouleront dans un climat tendu, de même que les élections présidentielles cette année. C'est pourquoi il est primordial d'éviter toute provocation envers les pays voisins. Il déclare que la société biélorusse et les partis de l'opposition, représentés par sept organisations, sont prêts à unir leurs voix. Il espère que la société civile sera également en mesure de s'exprimer.

M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, est convaincu qu'une nouvelle étape du partenariat a été franchie, au regard de l'expérience peu fructueuse mais relativement intense de ces cinq dernières années. Il indique que chacun des six pays sera en mesure de rationaliser et de clarifier ses projets, ses objectifs et ses intérêts. Il affirme qu'ils continueront de s'associer et de maintenir une coopération sectorielle ou politique. Pour ce qui est des valeurs à respecter, l'Arménie et l'Union européenne sont parvenues à un accord presque complet. Il ajoute qu'ils se tournent vers l'Europe pour mettre en place des institutions démocratiques. Il précise que l'Arménie, dans la mesure des moyens et des ressources à sa disposition, essaiera de se positionner en médiateur entre l'Union économique eurasiatique récemment créée et le marché de l'Union européenne.

M. PAET, membre de la délégation du Parlement européen, déclare que le conflit ukrainien est dû à la tentative de rapprochement du pays avec l'Europe. C'est également le cas pour les pays partenaires comme la Géorgie et la Moldavie. L'Union européenne doit adopter une vision plus large pour faire en sorte que tous les pays partenaires aient la possibilité de prendre librement leurs décisions, puisque tous les pays partenaires orientaux sont encore largement tributaires de l'énergie et des infrastructures de la Russie.

M. POGHOSYAN, membre de la délégation arménienne, déclare que la politique de voisinage repose sur les questions sécuritaires abordées dans les politiques européennes. Il ajoute qu'en 2006, cette politique s'est élargie pour inclure les politiques orientales et méridionales, mais a omis les questions de sécurité et de défense. Il insiste sur le fait que l'Arménie aurait pu céder aux pressions exercées, mais que les partis arméniens et leurs pays partenaires ont continué à exprimer leurs revendications. Ils défendaient fermement leur politique. Il souligne que l'Arménie n'était pas le seul pays condamnable et qu'il n'était pas juste de le tenir pour unique responsable.

M^{me} NICOLAI, membre de la délégation du Parlement européen, souligne le fait que chaque pays a sa propre approche, qui se doit d'être respectée, en ce qui concerne la politique de voisinage. Elle affirme qu'au moment de la création de la politique de voisinage, la situation mondiale était claire, prévisible et stable. Elle rappelle que la crise a débuté en 2008 et se poursuit à ce jour. Un premier réexamen a été effectué en 2011. Cependant, l'approche de l'Union européenne à l'égard de l'Arménie n'a pas pu être décryptée, car la région n'était à l'époque ni stable, ni prospère, ni sécurisée. La seconde révision a été entamée à la suite des crises en Ukraine. Elle déclare que l'Union européenne peut prétendre diriger et rassembler, mais que les pays demeurent entourés de deux blocs, la Russie et l'Union européenne. Chaque pays a une approche, une histoire et une culture différentes. Elle est d'avis qu'une issue peut être trouvée dans le cadre de ces approches.

M. TARASYUK, chef de la délégation ukrainienne, affirme que l'Union européenne et la Commission montrent des faiblesses au sujet de la zone de libre-échange entre l'Union européenne et l'Ukraine, et évoque la décision de reporter la mise en place d'une zone de libre-échange entre elles. Un autre exemple est le cas arménien, qui a également montré la fragilité de la politique du Parlement européen.

Tamás MESZERICS, membre de la délégation du Parlement européen, souligne que l'Union européenne doit s'attacher à maintenir la coopération régionale autant que possible, dans les domaines de l'infrastructure, de la protection de l'environnement et du climat. Il affirme également que, si certains pays ayant convenu d'accords d'association requièrent une approche personnalisée, leur capacité à utiliser certains instruments de l'Union européenne dépend de leurs capacités administratives, et ne relève donc pas uniquement de leur volonté politique, mais également de leur expertise. Il invite donc à reconsidérer l'extension des programmes d'assistance technique aux pays ayant conclu des accords d'association.

Naira ZOHRABYAN, membre de la délégation arménienne, admet que le corridor gazier sud-européen apporterait stabilité et prospérité à l'Azerbaïdjan, et que la situation en matière de démocratie et de droits de l'homme était toujours problématique aux yeux de l'Union européenne. Elle déplore le fait que le commissaire n'ait pas évoqué la situation en Azerbaïdjan, en particulier le cas des centaines et milliers de militants et de journalistes actuellement incarcérés et le refus des autorités azerbaïdjanaises de respecter les valeurs européennes, et ce malgré les demandes répétées de l'Union européenne. Elle demande si cette question les préoccupe, de même que la transition manifeste du gouvernement vers une dictature.

Mme HAUTALA, vice-présidente de l'Assemblée parlementaire Euronest, rappelle qu'à l'évidence, la Russie était impliquée dans certaines décisions des pays du partenariat oriental. Elle ajoute que la nature de ces décisions était extrêmement variée et que leurs conséquences ont été dramatiques dans la plupart des cas. Elle déclare par ailleurs que les pays peuvent maintenir leurs activités commerciales, mais qu'il est urgent de réexaminer et d'actualiser le partenariat oriental en renforçant les zones de libre-échange approfondi et complet et la coopération éventuelle avec les zones de libre-échange de la Communauté des États indépendants, de manière à favoriser la participation des pays du partenariat oriental. Elle ajoute également que l'Union européenne ne doit pas lever les sanctions prises à l'encontre de la Russie, à la suite de son agression de l'Ukraine.

M. MINASYAN, membre de la délégation arménienne, déclare qu'il est important de faire preuve de souplesse dans le cadre de leur coopération. L'adhésion de l'Arménie ne doit pas être perçue comme une menace. En outre, il faut reconnaître que l'Arménie a mis en place un certain nombre de réformes et s'est directement impliquée. Il cite à titre d'exemple les réformes portant sur la Constitution, la protection des droits de l'homme, l'état de droit, la justice, et celles touchant au gouvernement central et local. Considérant que les sanctions économiques sont toujours inefficaces, il souligne que l'Arménie pourrait devenir un modèle démocratique de référence et influencer les autres pays de l'Union eurasiennne.

M^{me} ŽDANOKA, membre de la délégation du Parlement européen, soutient que le commissaire n'a pas suffisamment insisté sur la nécessité de différencier son travail à l'égard des pays du partenariat oriental. Elle déclare que les pays du partenariat oriental doivent faire un choix: se tourner vers l'Union européenne en convenant d'accords d'association, ou opter pour l'Union eurasiennne. Affirmer que la Biélorussie n'a d'autre choix que de rejoindre l'Union européenne est faux, car elle peut également adhérer à l'Union eurasiennne. Elle indique trois moyens d'avancer: maintenir le statu quo, permettre aux pays de demeurer dans les deux unions ou encourager la création d'un partenariat plus large entre l'Union européenne et l'Union eurasiennne. Son parti est favorable à la troisième option.

M^{me} DOLIDZE, chef de la délégation géorgienne, s'interroge sur les résultats escomptés du

régime d'exemption de visa à la suite du sommet de Riga, sur les perspectives de différenciation pour l'Union européenne et sur la préparation de l'adhésion des pays du partenariat oriental à la Communauté européenne de l'énergie.

M^{me} KALNIETE se félicite de l'intégration de la Biélorussie à la stratégie de voisinage, et de la mise en place d'un dialogue qui inclut la société civile, les associations professionnelles et les organisations de jeunesse. Cependant, l'Union européenne doit également s'en tenir à ses principes, qui sont d'assurer la liberté et la pleine participation des prisonniers politiques et d'encourager la tenue d'élections libres et régulières. Elle est heureuse d'accueillir les chefs de l'opposition biélorusse, car ils luttent pour la démocratie et le respect des droits de l'homme. Cependant, ces convictions peuvent entraîner d'éventuelles persécutions de la part du gouvernement. C'est pourquoi les partis de l'opposition biélorusse doivent s'unir et soutenir un seul et même candidat de l'opposition pour présenter un programme en faveur d'une reprise de l'économie.

M. DARCHIASHVILI, membre de la délégation géorgienne, rappelle que le processus d'examen fait partie des processus fondamentaux de la politique étrangère de l'Union européenne. Il affirme que la question des libertés fondamentales pourrait faire la jonction entre les perspectives européennes et la politique de voisinage. Le succès de cette mesure dépend de l'assistance fournie dans trois domaines: soutenir la mise en œuvre des procédures d'assouplissement/de libéralisation du régime des visas, contribuer à réduire l'affirmation de la Russie, et, enfin, sensibiliser les gouvernements à la notion de persécution politique, non seulement en Biélorussie, mais aussi en Géorgie.

M. ZDROJEWSKI, membre de la délégation du Parlement européen, évoque la question de la personnalisation, d'une plus grande flexibilité, de l'expression d'ambitions réalistes, de l'efficacité, mais également les problèmes de communication, les mesures spécifiques destinées à la jeunesse et les résultats spécifiques escomptés.

M. SHAHGELDYAN, membre de la délégation arménienne, évoque la réelle possibilité d'assurer plus de souplesse et de pragmatisme dans la mise en œuvre des programmes futurs. En ce qui concerne l'Azerbaïdjan, il affirme que si les approches sont essentiellement générales, l'Azerbaïdjan doit en définitive adopter certaines approches de principe, puisque la situation des prisonniers politiques s'est aggravée dans ce pays. Il ajoute que l'Azerbaïdjan doit s'orienter vers une politique de coopération et de réformes. En Arménie, l'ampleur des réformes du système politique a été prouvée dans le cadre du partenariat oriental et de la coopération avec l'Europe. Il s'agit d'un avantage concurrentiel pour l'Arménie. Les réformes des systèmes électoral et judiciaire sont également des priorités.

M. PIRINSKI, membre de la délégation du Parlement européen, déclare que l'ensemble des problématiques exprimées durant la réunion ne peuvent être résolues qu'en reconsidérant l'architecture européenne de sécurité. Il souligne qu'il s'agit du défi principal de la politique étrangère européenne.

Valentinas MAZURONIS, membre de la délégation du Parlement européen, souligne que le partenariat oriental est encore très récent, mais qu'il a fourni des résultats probants depuis sa création il y a cinq ans, malgré les ambitions impérialistes de la Russie et la forte pression politique, économique et militaire exercée sur les membres du partenariat oriental. Il affirme que les réformes et les changements politiques qui s'opèrent dans les pays candidats sont motivés par une possible adhésion à l'Union européenne. Si l'un des pays partenaires souhaite

rejoindre l'Union européenne et se conforme aux critères de Copenhague, sa candidature doit être examinée par les plus hautes instances compétentes en la matière.

Ryszard CZARNECKI, vice-président du Parlement européen, remercie le commissaire pour la mise en place de la nouvelle politique à l'égard de la Biélorussie. Il ajoute qu'elle n'incitera peut-être pas la Biélorussie à se tourner vers la Russie, et que M. Milinkevich serait d'accord sur le fait que proposer une coopération étroite au président Lukashenko et à Minsk faciliterait les mesures qui sont actuellement entreprises en Biélorussie. Il comprend les différences entre la situation géopolitique de l'Arménie et celle de la Biélorussie, bien qu'il privilégie une vision sur le long terme. Il rappelle que des accords très spécifiques ont été proposés à l'Arménie et qu'ils ne s'accompagnaient pas de mesures politiques. Il souligne qu'un accord économique spécifique devra être proposé pour que l'Arménie se conforme aux critères de l'Union européenne. L'Union européenne n'est pas en mesure de garantir l'adhésion de l'Arménie. Cependant, la mise en place d'un régime d'exemption de visa enverra un message positif aux élites politiques.

M. HAHN, commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, déclare que, bien que certains aient perçu l'annonce d'une éventuelle adhésion de l'Ukraine et de l'Arménie à l'Union européenne comme un signe de faiblesse, il a noté que l'Union européenne maintenait fermement ses positions au cours des négociations. Il souligne que la flexibilité de l'Union européenne, dont la Russie ne fait pas preuve, n'est pas une faiblesse. Il rappelle que l'Arménie a refusé de signer ce document au dernier moment. L'Union européenne était alors contrainte d'accepter cette décision, mais restait ouverte à d'éventuelles collaborations et s'est montré prête à encourager l'Arménie au changement. Il s'agissait également d'un message adressé à la Russie. En ce qui concerne la structure économique de la Russie, le pays serait propice à l'investissement si sa structure politique était fiable et si les hommes politiques, à commencer par le président, étaient des hommes de confiance. Il croit en une coopération pacifique, qui est pourtant limitée par des obligations internationales. Le respect du principe de souveraineté territoriale de l'État est un critère non négociable qui impose la prise de mesures appropriées si ce principe n'est pas respecté.

Il constate que ces deux dernières années, les activités de la Russie ont été motivées soit par la volonté de restaurer l'ancien empire, soit par des préoccupations sérieuses en matière de sécurité. Indépendamment des raisons de ces activités, il a été difficile de trouver un terrain d'entente face au manque manifeste de motivation rationnelle de la Russie. Cependant, les hommes politiques doivent s'engager à trouver une issue pacifique, en respectant les obligations internationales.

Se référant au sommet de Riga, M. HAHN met en avant les mesures entreprises pour améliorer les relations avec les pays voisins de l'Union européenne. Des programmes, concepts et structures ont notamment déjà été mis au point, notamment des accords d'association et des zones de libre-échange approfondi et complet. Le renforcement des capacités et des connaissances du système administratif constituerait un élément clé, si les pays partenaires souhaitaient s'engager sur cette voie.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la sécurité énergétique pour diversifier les approvisionnements gaziers afin de limiter la dépendance aux importations russes. Il déclare qu'ils ont une position forte dans les secteurs des biens et des services, dont le montant des exportations s'élève à plus de 300 milliards d'euros, mais qu'ils enregistrent un déficit dû à leur dépendance aux importations de pétrole, de gaz, etc. Il constate une baisse du prix du

pétrole et indique que le coût de leurs importations est d'environ 400 milliards d'euros par an. Ce montant est donc supérieur à un milliard d'euros par jour pour l'importation de pétrole et de gaz, ce qui dénote une dépendance incontestable.

En Ukraine, le gaspillage énergétique est dix fois supérieur à la moyenne européenne. Des améliorations dans ce domaine permettraient de réduire considérablement la demande d'importation de gaz. Il demande à l'Assemblée d'imaginer une situation dans laquelle l'Ukraine ne serait pas obligée d'importer du gaz. Il s'agit seulement d'un exemple, et si l'Europe était en mesure de fournir 1 % de l'énergie par an, l'Ukraine devrait importer 2,7 % de gaz en moins, ce qui est dans notre intérêt commun.

Pour ce qui est de la situation en Azerbaïdjan, M. HAHN met en avant le fait que l'Europe offre aux personnes de tout âge la possibilité de s'épanouir, et soutient qu'il est nécessaire d'établir un climat de paix et de prospérité.

Enfin, il ajoute qu'il est ouvert au dialogue avec la Russie. Il prie ses collègues russes d'être plus fiables et d'instaurer un climat de confiance mutuelle. Il évoque la question des visas, déclarant qu'ils ont tout intérêt à se positionner en faveur de leurs partenaires et alliés dans le voisinage oriental.

11. Débat sur la justice: point sur les dépenses de l'Union européenne consacrées à l'assistance financière de ce secteur, l'avancement des réformes et les résultats des programmes de l'Union européenne (discours de M. Andrea Fontana, chef d'unité à la DG NEAR C.1, Commission européenne)

M. FONTANA affirme que la justice compte parmi les valeurs politiques et économiques de l'Union européenne. Il rappelle que 200 millions d'euros ont été investis pour la mise au point et le lancement de plusieurs programmes en Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Ukraine et Moldavie, et que ce financement ciblait le système judiciaire dans son intégralité, notamment son efficacité, son intégrité, sa transparence et la réforme du système pénitentiaire. Il ajoute que l'appui budgétaire était indispensable à l'application de ces mesures. L'expertise des États membres a également été mise à contribution, en jumelant les administrations de l'Union européenne avec celles des pays partenaires pour mettre en œuvre un programme complet de renforcement des institutions.

La société civile a également été consultée pour participer à la surveillance et au contrôle du système judiciaire. Un partenariat avec le Conseil de l'Europe pour établir un cadre de coopération qui mette à profit l'expertise du Conseil de l'Europe en matière de normes et de contrôle a notamment été établi. Ce partenariat fait de la réforme du système judiciaire une priorité en Azerbaïdjan, Arménie et Géorgie pour la période 2014-2017. En Moldavie, l'accent sera mis sur l'application des décisions judiciaires par la mise en place d'une politique de réforme et par la gestion des frontières. En Ukraine, les programmes n'ont pas encore été adoptés. Des progrès ont été réalisés en matière de normes d'efficacité, d'accès et d'indépendance du système judiciaire. Cependant, les gouvernements doivent pleinement adopter les réformes et faire preuve de la volonté politique correspondante.

Kosma ZŁOTOWSKI, député au Parlement européen, déclare qu'il est tout aussi important de consacrer des efforts à la population qu'aux lois et aux réglementations. Ceux qui ont coopéré avec l'ancien régime n'auront pas leur place dans le nouveau système et ne seront pas admis dans les universités.

M. POGHOSYAN, membre de la délégation arménienne, déplore l'absence de systèmes judiciaires indépendants dans les anciens pays de l'Union soviétique. Il ajoute qu'ils devraient concentrer davantage leurs efforts sur le système éducatif, car les bases de l'appareil judiciaire ont été établies par des experts formés par le régime, qui ne disposent pas forcément des qualifications requises. Il revient sur les problèmes de corruption au sein du système éducatif arménien, qui sont liés à la corruption du système répressif. Cependant, les différents acteurs du système judiciaire ne sont pas en mesure d'exprimer une volonté politique de changement. Il espère qu'à l'avenir, le changement sera une priorité, et conduira au renforcement du soutien au centre de recherche et à l'appui des réformes du système éducatif pour former davantage de juges indépendants.

M^{me} HAUTALA, vice-présidente de l'Assemblée parlementaire Euronest, évoque l'intérêt croissant pour une coopération avec le Conseil de l'Europe, son équipe d'experts et ses comités. Elle signale cependant qu'il arrive que les pays interdisent aux équipes de visiter les institutions pénitentiaires, comme c'est le cas en Azerbaïdjan. Ils demandent actuellement l'accès à la justice et l'état de droit dans la zone des conflits gelés.

M. SHAHGELDYAN, membre de la délégation arménienne, souligne qu'il est nécessaire d'établir un système judiciaire indépendant et conforme aux règles. Cet aspect est primordial, particulièrement en Arménie.

M^{me} ZOHRABYAN, membre de la délégation arménienne, déclare qu'il est essentiel que l'Arménie se dote d'un système judiciaire indépendant, au regard du lien entre corruption de l'appareil judiciaire et graves problèmes sociaux. C'est pourquoi il est nécessaire que le document prenne en compte cet élément.

M. MINASYAN, membre de la délégation arménienne, rappelle que le Haut-Karabakh avait déjà adhéré à un certain nombre de conventions européennes. Il attire l'attention de l'Assemblée sur les pays qui amorcent actuellement une transition économique et bafouent les droits de l'homme. Il évoque également les sanctions imposées par le système judiciaire. Il déclare que, pour le moment, aucune sanction n'est appliquée et que, de ce fait, la réinsertion dans la société des personnes condamnées n'était pas assurée.

M. DARCHIASHVILI, membre de la délégation géorgienne, déclare qu'il est essentiel d'appliquer les normes européennes au système et au cadre juridiques pour garantir leur indépendance face aux pressions extérieures. Le fait que certaines pressions extérieures restent impunies à ce jour ne doit pas être occulté.

M. DOLIDZE, chef de la délégation géorgienne, annonce que l'OSCE est actuellement en mission en Géorgie. Il déclare que des rapports positifs ont été établis mais qu'il faut désormais agir.

La parole est accordée à M. FONTANA, afin qu'il réponde aux questions posées.

M. FONTANA, chef d'unité à la DG NEAR C.1 (Commission européenne), constate que l'application de la loi et les modifications qui lui ont été apportées ont été efficaces. Le dialogue politique instauré avec les pays leur a permis de déceler la nature des résultats que les gouvernements doivent fournir. Il confirme également avoir noté un certain nombre de programmes pouvant être améliorés, dans les domaines de l'éducation et de la justice. Il souligne par ailleurs le travail effectué avec la société civile pour renforcer la capacité de

celle-ci à surveiller les réformes et favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics. En ce qui concerne la Géorgie, le représentant spécial du pays a travaillé avec le gouvernement à l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des droits de l'homme, qu'il aidera à mettre en œuvre.

12. Échange de vues et adoption des propositions de modification du règlement de l'Assemblée parlementaire Euronest et de ses commissions permanentes

M^{me} HAUTALA résume les quatre points de la proposition: calcul du nombre de membres présents à tous les votes pour atteindre les majorités, procédure de vote par division appliquée en plénière ainsi que dans les commissions, membres suppléants au sein des groupes de travail, majorité des deux-tiers pour les commissions permanentes.

Le premier amendement concerne la prise de décision au sein du Bureau. Le deuxième amendement porte sur l'introduction du vote par division. Le troisième amendement porte sur la possibilité d'envoyer des membres suppléants pour les groupes de travail. Elle ajoute qu'il y a également des propositions s'appliquant aux commissions permanentes. La première porte sur les modalités du calcul de la majorité des deux-tiers pour les votes en commission. La seconde concerne le vote par division au sein des commissions.

13. Présentation d'un rapport et échange de vues sur les activités du groupe de travail sur la Biélorussie

Le projet de décision est mis aux voix et le point 13 de l'ordre du jour est appelé. M^{me} HAUTALA invite les vice-présidents à prendre la parole.

M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ, membre de la délégation du Parlement européen, salue le fait que la question de la Biélorussie ait été soulevée et espère élargir le dialogue pour y inclure les autorités locales et centrales. Elle évoque la nécessité d'organiser un séminaire non seulement à Bruxelles, mais également dans les autres pays de l'Union européenne. Elle souhaite que la prochaine session se concentre sur l'analyse du système électoral. Les membres du groupe de travail sur la Biélorussie souhaitent renforcer le dialogue entre les pays du partenariat oriental qui connaissent des expériences géopolitiques similaires. Leurs deux priorités sont la libéralisation du régime des visas et le processus de Bologne.

M. PIRINSKI, membre de la délégation du Parlement européen, déclare qu'il faut encourager le dialogue interne en Biélorussie entre les partis de l'opposition et les autorités biélorusses. Cependant, il ajoute que les mesures entreprises doivent se fonder sur les accords déjà en vigueur.

M. ZAKARYAN, chef de la délégation arménienne, souligne que, si l'Azerbaïdjan est une démocratie dotée d'un parlement démocratique, alors la Biélorussie est le berceau de la démocratie. Il est convaincu qu'Euronest bénéficierait de la participation du groupe parlementaire biélorusse.

M. ZDROJEWSKI propose que le groupe de travail convienne d'une mission à Minsk et établisse des contacts directs avec les autorités biélorusses.

M^{me} KOZŁOWSKA-RAJEWICZ, membre de la délégation du Parlement européen, déclare qu'officiellement, il n'est pas possible d'effectuer une mission à Minsk, car le Parlement

biélorusse ne reconnaît pas leur groupe de travail, et inversement.

14. Adoption d'un programme de travail pour le second semestre de l'année 2015 et le premier semestre de l'année 2016

M. TARASYUK présente les recommandations du Bureau. La session de l'année 2016 aura lieu l'an prochain à Bruxelles et la session de l'année 2017 se tiendra à Kiev. Le projet de calendrier des activités est approuvé. Les membres du partenariat oriental décident de nommer M. DOLIZDZE vice-président, bien que la délégation ukrainienne l'ait également nommé vice-président de la commission politique. M^{me} HAUTALA annonce la tenue d'une réunion le lendemain, en présence de la société civile, et appelle à une participation active. Elle remercie le Parlement européen et la délégation arménienne pour sa précieuse participation et son organisation.

La séance est levée à 17 heures.

LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

		Name	Country	Group
1	Ms	HAUTALA Heidi <i>Head of delegation, Co-President of the Euronest PA</i>	Finland	Greens
2	Mr	CZARNECKI Ryszard <i>Vice-President of the European Parliament</i>	Poland	ECR
3	Mr	CIRIO Alberto	Italy	EPP
4	Mr	ERIKSSON Peter	Sweden	Greens
5	Mr	FLECKENSTEIN Knut Wilhelm	Germany	S&D
6	Ms	GRAPINI Maria	Romania	S&D
7	Ms	KALNIETE Sandra	Latvia	EPP
8	Mr	KARIM Sajjad	United Kingdom	ECR
9	Mr	KARSKI Karol	Poland	ECR
10	Mr	KOVÁCS Béla	Hungary	NI
11	Ms	KOZŁOWSKA-RAJEWICZ Agnieszka	Poland	EPP
12	Mr	KUKAN Eduard <i>Committee on Foreign Affairs, Rapporteur</i>	Slovakia	EPP
13	Mr	MAZURONIS Valentinas	Lithuania	EFDD
14	Mr	MESZERICS Tamás	Hungary	Greens
15	Ms	MOODY Clare	United Kingdom	S&D
16	Ms	NICOLAI Norica	Romania	ALDE
17	Mr	PAET Urmas	Estonia	ALDE
18	Mr	PIRINSKI Georgi	Bulgaria	S&D
19	Mr	PLENKOVIĆ Andrej	Croatia	EPP
20	Mr	ŠTEFANEC Ivan	Slovakia	EPP
21	Mr	ŠTĚTINA Jaromír	Czech Republic	EPP
22	Ms	UJAZDOWSKI Kazimierz Michał	Poland	ECR
23	Ms	ŽDANOKA Tatjana	Latvia	Greens
24	Mr	ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej	Poland	EPP

25	Mr	ZLOTOWSKI Kosma	Poland	ECR
----	----	-----------------	--------	-----

ABBREVIATIONS USED FOR POLITICAL GROUPS

<i>EPP</i>	<i>Group of the European People's Party (Christian Democrats)</i>
<i>S&D</i>	<i>Group of the Progressive Alliance of Socialists and Democrats</i>
<i>ECR</i>	<i>European Conservatives and Reformists Group</i>
<i>ALDE</i>	<i>Group of the Alliance of Liberals and Democrats for Europe</i>
<i>GUE/NGL</i>	<i>Confederal Group of the European United Left - Nordic Green Left</i>
<i>Greens/EFA</i>	<i>Group of the Greens/European Free Alliance</i>
<i>EFDD</i>	<i>Europe of Freedom and Direct Democracy Group</i>
<i>NI</i>	<i>Non-attached members</i>

**MEMBERS OF THE NATIONAL ASSEMBLY
OF THE REPUBLIC OF ARMENIA**

		Name	Political Party
1	Mr	ZAKARYAN Artak <i>Head of delegation, Vice-President of the Euronest PA</i>	"Republican" (RPA)
2	Ms	ATSHEMYAN Karine	"Republican" (RPA)
3	Mr	BAGRATYAN Hrant	"Armenian National Congress"
4	Mr	CHSHMARITIAN Karen	"Republican" (RPA)
5	Mr	ENFIAJYAN Vahe	"Prosperous Armenia"
6	Mr	MARUKYAN Edmon	NI
7	Ms	POSTANJYAN Zaruhi	"Heritage"
8	Mr	SAHAKYAN Hovhannes	"Republican" (RPA)
9	Mr	SHAHGELDYAN Mher	"Rule of Law"
10	Ms	ZOHRABYAN Naira	"Prosperous Armenia"
11	Mr	BADEYAN Manvel	"Republican" (RPA)
12	Mr	KOKOBELYAN Khachatur	NI
13	Mr	MELKUMYAN Mikayel	"Prosperous Armenia"
14	Ms	MURADYAN Ruzanna	"Republican" (RPA)
15	Mr	POGHOSYAN Tevan	"Heritage"
16	Ms	YESAYAN Margarit	"Republican" (RPA)

17	Mr	ZOURABIAN Levon	"Armenian National Congress"
----	----	-----------------	------------------------------

MEMBERS OF THE PARLIAMENT OF GEORGIA

		Name	Political Party
1	Mr	DOLIDZE Victor <i>Head of delegation, Vice-President of the Euronest PA</i>	"Free Democrats"
2	Mr	AGULASHVILI Gigla	"Georgian Dream - Republicans"
3	Ms	BESELIA Eka	"Georgian Dream"
4	Mr	BUKIA Giga	"Georgian Dream - Conservatives"
5	Mr	DARCHIASHVILI David	"United National Movement"
6	Mr	JORJOLIANI Gia	"Georgian Dream"
7	Ms	MIROTADZE Ani	"Georgian Dream - National Forum"
8	Ms	TAKTAKISHVILI Chiora	"United National Movement"
9	Mr	ZHVANIA Giorgi	"Georgian Dream"

MEMBERS OF THE PARLIAMENT OF THE REPUBLIC OF MOLDOVA

		Name	Political Party
1	Mr	DIACOV Dumitru	Democratic Party (PDM)

MEMBERS OF THE VERKHOVNA RADA OF UKRAINE

		Name	Political Party
1	Mr	TARASYUK Borys <i>Head of delegation, Co-President of the Euronest PA</i>	All-Ukrainian Union "Batkivshchyna"
2	Mr	ALEKSIEIEV Serhii	"Petro Poroshenko Bloc"
3	Mr	BARVINENKO Vitaliy	Group "Renaissance"
4	MR	CHEKITA Hennadii	"Petro Poroshenko Bloc"
5	Mr	KODOLA Oleksandr	"People's Front"
6	Mr	KORCHYK Vitalii	"People's Front"
7	Mr	KRULKO Ivan	All-Ukrainian Union "Batkivshchyna"
8	Mr	KURYLO Vitalii	"Petro Poroshenko Bloc"
9	Ms	VESELOVA Natalia	"Samopomich" Union

EUROPEAN COMMISSION

1	Mr	HAHN Johannes	Commissioner for European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations
---	----	---------------	---

SECRETARIAT OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

EUROPEAN PARLIAMENT DG EXTERNAL POLICIES

1	Mr	STOKELJ	Ciril	Director, Directorate B - Regions
2	Ms	MAZZI ZISSIS	Sabina	Head of Unit - Eastern Partnership and Russia
3	Mr	MAISONNY	Yves	Administrator, Eastern Partnership and Russia
4	Mr	KAMARIS	Philippe	Administrator, Eastern Partnership and Russia
5	Ms	RAMET	Valerie	Administrator, Eastern Partnership and Russia
6	Mr	MINAIRE	Karl	Administrator, Committee on Foreign Affairs
7	Ms	UDINA	Marta	Administrator, Committee on Foreign Affairs
8	Mr	DE MICCO	Pasquale	Administrator, Policy department
9	Ms	MRAZIKOVA	Tatiana	Administrator, Committee on International Trade
10	Ms	CARPELAN	Caroline	Senior Assistant, Eastern Partnership and Russia
11	Ms	FOGARASI	Maria- Szidonia	Assistant, Eastern Partnership and Russia
12	Ms	TURANOVA	Beata	Assistant, Eastern Partnership and Russia
13	Ms	AZPIRI-LEJARDI	Nekane	Assistant, Asia, Australia and New Zealand Unit
15	Ms	MATEVA	Stefka	Assistant, Office of the Director General
16	Ms	CHAO	Viviane	Assistant, Eastern

				Partnership and Russia
17	Ms	MOROIANU	Simona	Assistant, Finances Unit, Events Organisation
18	Mr	WILSON	Tim	Assistant, IT Unit

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENT
OF THE REPUBLIC OF ARMENIA**

1	Mr	BIYAGOV	Victor	Secretariat of the Delegation, Department of Foreign Relations
2	Ms	SHIMSIHRYAN	Karine	Department of Foreign Relations
3	Ms	MKRTCHYAN	Narine	Committee on Foreign Relations
4	Ms	GYOZALYAN	Lilit	Committee on Foreign Relations
5	Mr	KARAPETYAN	Hovhannes	Protocol Department
6	Ms	MESROPYAN	Hermine	Committee on European Integration
7	Mr	TER-BAGHDASARYAN	Vaghinak	Protocol Department

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENT OF GEORGIA

1	Mr	SKHIERELI	Mikheil	Head of the Staff Office, Committee on European Integration
---	----	-----------	---------	---

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENT OF
THE REPUBLIC OF MOLDOVA**

1	Mr	BURDELNII	Eugeniu	Secretary of Delegation, Head of Inter-Parliamentary Relations Unit
---	----	-----------	---------	---

**SECRETARIAT OF THE DELEGATION OF
THE VERKHOVNA RADA OF UKRAINE**

1	Mr	BAGRINETS	Andrii	Secretariat of the Ukrainian Delegation, Inter-Parliamentary Liason Office
2	Mr	FERENS	Bogdan	Secretariat of the Ukrainian Delegation, Inter-Parliamentary Liason Office
3	Ms	PAVLENKO	Yulia	Secretariat of the Ukrainian Delegation, Inter-Parliamentary Liason Office

EUROPEAN PARLIAMENT DG TRANSLATION

1	Ms	BELICHINA	Svetlana	DG Translation
2	Ms	BLANCHE	Evelina	DG Translation
3	Mr	SANGSTER	Michael	DG Translation <i>(remote assistance from Luxembourg)</i>

EUROPEAN PARLIAMENT DG COMMUNICATION

1	Ms	KRIVADE	Agnese	Administrator, Press officer
---	----	---------	--------	---------------------------------

EUROPEAN PARLIAMENT DG PRESIDENCY-PROTOCOL

1	Mr	JOVIN	Branko	Assistant
---	----	-------	--------	-----------

EUROPEAN PARLIAMENT DG FOR INFRASTRUCTURE AND LOGISTICS

1	Mr	DEVACHT	Hubert	Usher
2	Ms	DIAZ CONDE	Olivia	Usher
3	Mr	DANESHVAR	Ali Reza	Usher

EUROPEAN PARLIAMENT DG INTERPRETATION AND CONFERENCES

EN booth:			
1	Mr	HOBBS	James
2	Ms	LIPPA	Catherine
3	Mr	MCILROY	David Andrew
4	Mr	WOODMAN	Nicholas
RU booth:			
1	Ms	MALYCHINA <i>(team leader)</i>	Natalija
2	Mr	BOURTSEV	Andrei
3	Mr	BURDENKOV	Vladimir
4	Mr	FOKIN	Alexei
5	Ms	IGNATOVA	Evgenia
6	Mr	KASJANOV	Alexander
7	Mr	KORZH	Konstantin
8	Mr	LENYASHIN	Nicholas
9	Mr	SHKALIKOV	Grigory
10	Ms	SHUTOVA	Ekaterina
11	Ms	WHEATCROFT	Anna
12	Mr	YAKOVLEV	Sergei
PL booth:			
1	Ms	DURLAK- MOSKAL	Agnieszka
2	Ms	GONTAR	Beata
3	Ms	POREBSKA	Agnieszka
4	Mr	SKRZYPCZAK	Wojciech
5	Mr	WNUK	Przemyslaw
6	Ms	WROBEL	Dagmara

EUROPEAN PARLIAMENT POLITICAL GROUP STAFF

1	Mr	APOSTOL	Marian	EPP
2	Mr	ERMANS	Collin	EPP
3	Mr	GOLANSKI	Robert	EPP
4	Mr	HANNIBAL	Marek	EPP
5	Mr	TROMBETTA	Rino	EPP
6	Mr	GRECO	Vincenzo	S&D
7	Mr	KUHNE	Ralf	S&D
8	Mr	SEMRAU	Jakub	S&D
9	Mr	DANECKI	Wojciech	ECR
10	Mr	HAZLEWOOD	Richard	ECR
11	Mr	SMITH	Cameron	ECR
12	Ms	BALOGH	Orsolya	ALDE
13	Mr	BERGAMASCHI	Paolo	GREENS/EFA
14	Mrs	KROPAITE	Egle	EFDD

NON INSCRITS STAFF

1	Mr	MASSEI	Manlio	NI
---	----	--------	--------	----

OTHERS

EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE (EEAS)

1	Mr	HRISTEA	Traian Laurentiu	Head of the EU Delegation to Armenia
2	Mr	MARTINS	Adriano	Deputy Head of Division Eastern Partnership
3	Mr	RAB	Razvan Stefan	European External Action Service
4	Ms	LAPINA	Ieva	European External Action Service

EUROPEAN COMMISSION

1	Mr	DEVIGNE	Luc	Head of Unit, DG Trade
2	Mr	FONTANA	Andrea Matteo	Head of Unit, DG NEAR, Neighbourhood East
3	Ms	HUBER	Annemarie	Adviser, Cabinet of Commissioner Hahn
4	Ms	JAHNS	Hanna	Adviser, Cabinet of Commissioner Hahn
5	Mr	STROHAL	Severin	DG NEAR, Unit C, Neighbourhood East

COMMITTEE OF THE REGIONS

1	Mr	YERITSYAN	Emin	Co-Chairman of the Conference of the Regional and Local Authorities for the Eastern Partnership
---	----	-----------	------	---

OBSERVERS FROM PARLIAMENTS OF THE EU TROIKA

PARLIAMENT OF LATVIA

1	Mr	KOLS	Rihards	Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee
---	----	------	---------	---

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENT OF LATVIA

1	Mr	JEFIMOVŠ	Arthurs	Foreign Affairs Committee
---	----	----------	---------	---------------------------

CIVIL SOCIETY FORUM OBSERVERS

		Last Name	First Name	Country	Organisation
1	Ms	BASARAB	Tanya	Belgium	Advocacy and Membership Manager, EaP CSF Secretariat
2	Mr	BOBINSKI	Krzysztof	Poland	Co-chair of EaP CSF Steering Committee and Coordinator of Working Group 1 Council
3	Mr	HOVHANNISYAN	Mikayel	Armenia	Coordinator of the Armenian National Platform
4	Mr	KUPRII	Volodymyr	Ukraine	Coordinator of Working Group 1 Council
5	Ms	KUPRASHVILI	Natia	Georgia	Georgian Association of Regional Broadcasters

6	Mr	KUZNETSOV	Petr	Belarus	Gomel Democratic Forum
7	Mr	MANOLE	Ion	Moldova	Association PromoLex
8	Ms	PUTKARADZE	Irina	Georgia	Public Advocacy
9	Ms	SUSHKO	Iryna	Ukraine	Civic initiative Europe without Barriers
10	Ms	ZALYAN	Ofelya	Armenia	Vanadzor Office of Helsinki Civil Assembly

BELARUSIAN OPPOSITION LEADERS

1	Mr	KALYAKIN	Sergey	Belarusian Left Party "Fair World"
2	Mr	LIABEDZKA	Anatol	United Civic Party (UCP)
3	Mr	MILINKEVICH	Alexander	"For Freedom" Movement
4	Mr	NYAKLYAEU	Uladzimir	Tell the Truth
5	Mr	RYMASHEUSKY	Vital	Belarusian Christian Democracy
6	Mr	KASTUSIOU	Ryhor	Belarusian People's Front (BNF)
7	Ms	VESHTARD	Iryna	Social Democratic Party (Hramada)